



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

bibliothèques universitaires

Question écrite n° 84223

### Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les anormales difficultés financières de la Bibliothèque interuniversitaire de santé. L'actuelle BIU Santé était auparavant scindée en deux bibliothèques rattachées à l'université Paris Descartes depuis la loi sur l'autonomie des universités et disposant d'un statut de « service à comptabilité distincte » qui garantissait à ces dernières les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Cependant, la création en 2011 de la BIU Santé telle qu'elle existe actuellement a mis à mal son indépendance financière. En effet depuis fin 2013, l'université Paris Descartes a réduit drastiquement le budget de la bibliothèque, lui allouant 1 475 350 euros à la place des 3,2 millions d'euros qui sont censés lui revenir. En conséquence la BIU santé a dû réduire la documentation mise au service des étudiants et des chercheurs, en se désabonnant par exemple de toutes les revues imprimées, des deux tiers des revues électroniques et de la moitié des bases de données. La plus grande bibliothèque de santé de France ne peut aujourd'hui plus offrir autant de ressources courantes que la plus petite des bibliothèques universitaires. Il souhaiterait ainsi connaître les intentions du Gouvernement pour réduire la précarité budgétaire de cette bibliothèque au service de la recherche et de la formation à la santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Berrios](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84223

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2015](#), page 5117

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)